



Le contexte et l'évolution de la négociation

- **20 juin 2011** : Le Syndicat propose la création d'un **Fonds de stabilisation** et rejette toute approche d'un régime de retraite « à deux vitesses ». C'est un tournant décisif. La négociation est relancée.
- **22 juin 2011** : Conférence de presse des Maires *Tremblay (Montréal)* et *Trent (Westmount)*. Le déficit total des régimes est alors évalué à **540M\$** à *Montréal* pour l'année 2012 (**326M\$ en 2010**) alors que c'est maintenant **609M\$**. La portion « col bleu » est de **6.3M\$/année** alors que la cible totale pour les autres caisses de retraite à la Ville est de **50M\$/année**. Le Gouvernement songe à légiférer pour aider les municipalités.

Régime de retraite Enjeux globaux

- ✓ Pressions importantes dans un contexte de crise mondiale sans précédent.
- ✓ Les régimes de retraite à prestations déterminées sont menacés.
- ✓ Plusieurs facteurs tels une anticipation de rendements moindres, une augmentation de l'espérance de vie et le risque de volatilité contribuent aux difficultés de financement.
- ✓ *L'avenue que nous avons choisie : agir de manière globale et **responsable** pour protéger l'ensemble des conditions de travail des membres. Nous avons évité l'introduction d'un régime cible ou hybride.*

3

Régime de retraite Approche globale

Nous avons agi sur plusieurs fronts;

- *Protéger les principaux fondements de notre Régime de retraite.*
- *Créer une marge de sécurité* (Fonds de stabilisation) ayant 2 missions :
 - 1°- créer une réserve pour contrer les fluctuations du marché.
 - 2°- servir de fonds d'indexation supplémentaire.

4

Régime de retraite

Les solutions

Le Régime en 10 points:

1. *L'âge minimal de la retraite est fixé à 55 ans ... mais, comme nous le verrons, il est possible de quitter avant 55 ans (moyenne actuelle de 59 ans).*
2. *Création d'un Fonds de stabilisation qui, à compter de 2015, représente plus de 5 M\$ d'entrée de Fonds par année.*
3. *Pour constituer le Fonds, les cotisations salariales des membres augmenteront progressivement de 2,7 % sur 3 ans.*

5

Régime de retraite

Les solutions

Le Régime en 10 points:

4. *Maintien de l'indexation automatique de 1 % de la rente de retraite et, lorsque le Fonds de stabilisation est suffisant, amélioration allant jusqu'à 2,25 % d'indexation pour les années à compter de 2013.*
5. *Révision des critères de rachat ciblant certains types de temps non fait.*
6. *Au-delà d'une période de transition (à compter du 1^{er} janvier 2018), introduction d'un partage « mesuré » de risque à 55 % (Ville) / 45 % (membres).*

6

Régime de retraite Les solutions

Le Régime en 10 points:

7. *Le « ballon » (la rente additionnelle) est maintenu mais repoussé de 28 à 30 années.*
8. *Le Syndicat est davantage partie prenante des décisions touchant le Régime de retraite avec des droits de veto sur la gouvernance et un rôle consolidé dans les stratégies de placement.*
9. *La Ville ne peut plus se payer de congés de cotisation.*
10. *La Ville demeure responsable de tous les déficits passés.*

7

Une hausse de la cotisation des membres

- *La cotisation des membres requise pour le coût de service courant est augmentée progressivement d'ici le 1^{er} janvier 2015.*
- *Les membres cotisent actuellement*
 - ✓ *6,3 % du salaire jusqu'au MGA (50 100 \$ en 2012), plus,*
 - ✓ *8,3 % de l'excédent.*

8

Une hausse de la cotisation des membres

- Les cotisations des membres pour les années subséquentes sont les suivantes.

Courantes	À date de signature	Au 1 ^{er} janvier 2013	Au 1 ^{er} janvier 2014	Au 1 ^{er} janvier 2015
6,3 % / 8,3 %	7,5 % / 9,5 %	8 % / 10 %	8,5 % / 10,5 %	9 % / 11 %
Moyenne de 6,4 %	Moyenne de 7,6 %	Moyenne de 8,1 %	Moyenne de 8,6 %	Moyenne de 9,1 %

9

Une hausse de la cotisation des membres

- Cependant, la partie de la cotisation des membres en excédent de 6,8 % / 8,8 % est versée dans un Fonds de stabilisation.
 - ✓ elle ne sert donc pas à réduire les cotisations de la Ville de Montréal.
- Advenant une baisse de coût de service courant, les parties ont convenu de ne pas réduire leurs cotisations en deçà des pourcentages précédents, l'excédent étant versé au Fonds de stabilisation.

10

Un Fonds de stabilisation

- *Le Fonds de stabilisation (financé par la marge de sécurité) est **l'outil privilégié** pour préserver la pérennité et la viabilité du régime pour la participation à compter du 1^{er} janvier 2013.*
- *La plus grande partie de la hausse des cotisations des membres sert ainsi à créer un Fonds de stabilisation destiné à*
 - ✓ *un meilleur financement des prestations pour la participation à compter du 1^{er} janvier 2013, et*
 - ✓ *au paiement d'un ajustement d'indexation conditionnelle.*

11

Un Fonds de stabilisation

- *Le Fonds de stabilisation ne peut pas être utilisé par la **Ville de Montréal** pour défrayer ses cotisations d'équilibre pour un déficit relié à la participation antérieure au 1^{er} janvier 2013.*

12

Régime de retraite

Sommaire des coûts

	Régime actuel	Régime proposé
Coût des prestations	18,8 %	18,0 %
Fonds de stabilisation	--	2,2 %
Coût total	18,8 %	20,2 %
Membres	6,4 % (34 %)	9,1 % (45 %)
Ville	12,4 % (66 %)	11,1 % (55 %)

13

«FIN»

MERCI
DE VOTRE ATTENTION

14